



Carte vie privée et familiale avec un étranger

Par **mina94**, le 16/11/2012 à 14:20

je suis arrivée en France en 2008 avec un visa étudiant. Depuis 2009 je vis avec un Français en vie commune et je suis domiciliée chez lui depuis fin 2009 sur mes papiers à la préfecture. En mai 2012 j'ai reçu un refus de renouvellement de mon visa étudiant et une OQTF. J'ai fait un recours au tribunal administratif et un recours gracieux à la préfecture, mais je n'ai toujours pas de nouvelle. En novembre je me suis mariée, je suis toujours étudiante mais sans papier et sans sécu puisque je suis en situation irrégulière. Je voudrais faire une demande de carte de vie privée et familiale.

-mais je ne sais pas si je peux aller à la préfecture sans me faire arrêter.

-si je suis concernée par la demande de RV par internet sur le site de la préfecture du 94.

- et si ma demande a des chances d'aboutir ou quelle va déboucher sur une nouvelle expulsion.

merci de me répondre ou de me donner des exemples de conclusions de vos situations[smile7]

Par **Nicole29**, le 16/11/2012 à 18:16

Bonjour,

Je crois que dans votre cas, vous devriez aller à la Préfecture, et modifier le dossier que vous avez envoyé à la Préfecture, en leur disant que vous vous êtes mariés entre-temps etc...

Par **mina94**, le 18/11/2012 à 21:12

bonjour "nicole29" .oui. mais cela n est pas aussi simple.voir les questions que je me pose.

Par **Nicole29**, le **18/11/2012** à **22:11**

Bonjour,

Dans un 1er temps, vous êtes éligible à l'AME (aide médicale d'état) car vous êtes en situation irrégulière ou même la CMU à voir.

Vous écrivez que vous vous êtes mariés mais que vous avez la crainte d'aller à la Préfecture, mais comment voulez vous que la Préfecture soit au courant de votre changement de situation si vous ne l'en faite pas part?

Ce n'est pas la Préfecture qui va venir vers vous.

A vous de voir, dans tous les cas, la façon la plus probable d'obtenir les papiers est de se rendre à la Préfecture directement, au moins vous aurez une preuve de dépôt, car si vous envoyez votre dossier par courrier vous n'aurez pas cette preuve, et donc aucun recours ne sera possible dans le futur.

Ou si vous en avez les moyens, faites vous accompagner par un avocat.

Par **mina94**, le **10/12/2012** à **14:59**

Bonjour ,

toujours aucune nouvelle de mon recours au TA et de mon recours gracieux à la préfecture(refus renouvellement titre etudiant avec OQTF) .mon avocat a fait suivre un complement de piece au TA -copie de mon acte de mariage.mais toujours aucune nouvelle. je vais déposer un demande d AME car je pensais que ca se reglerai mais je desepere. suite à la circulaire Valls du 28 novembre .je me suis rendue à la préfecture pour déposer un dossier de demande VPF .ils n ont pas pris mon dossier car il y a des nouveaux formulaires à remplir.j ai un RV dans une semaine mais il ne voulait me le donner pour poser un dossier à cause de mon OQTF.

je ne sais pas la suite et j ai un peu peur.

merci de me donner vos conseils.

Par **mina94**, le **24/01/2013** à **18:52**

bonjour,je suis retournée à la préfecture déposer mon dossier .puis j ai reçu une convocation pour aller avec mon mari et là ils m' ont donné un récépissé.enfin je peux sortir l' esprit tranquille !maintenant j attends la suite et espère un titre de séjour et pas une 2ème OQTF.